



# PARIS 2024

Du mercredi 02 au  
vendredi 04 octobre 2024

Le Bureau International de l'Édition Française, en partenariat avec la SOFIA, invite 7 traducteurs étrangers, traduisant de la fiction et non-fiction du français vers leur langues respectives. Le programme a pour objectif de familiariser les participants avec la production française, de renforcer leurs relations avec les éditeurs et responsables de droits français et de créer un réseau entre traducteurs étrangers dans le but d'encourager les traductions du français dans le monde. Pour cette **deuxième édition** sont concernés les pays suivants : Pologne, Roumanie, Serbie, Tchéquie, Croatie, Hongrie, Grèce, Bulgarie, Espagne, Italie, Portugal.

## Le PROGRAMME comprend :

- > Des tables rondes sur les tendances éditoriales, les aides et le métier de traducteur en France et à l'étranger
- > Des visites dans les maisons d'édition françaises et des rencontres avec les professionnels du livre et de la traduction en France

## Conditions de participation

- > Être disponible entre le **02 et le 04 octobre 2024**
- > Avoir publié plusieurs **traductions du français en fiction ou non-fiction**
- > Avoir une bonne compréhension du Français à l'oral

## Candidatures

- > **CV + Lettre de motivation**
- > **Liste des traductions** publiées ou en cours chez des éditeurs professionnels

Ces documents doivent être adressés à [k.petrovic@bief.org](mailto:k.petrovic@bief.org) et à [p.myszkowski@bief.org](mailto:p.myszkowski@bief.org)

Date limite : 15 juin 2024

## Conditions financières et prise en charge

- > **Prise en charge des frais de voyage et d'hébergement** à Paris du 02 au 04 octobre inclus
- > **Per diem de 50 € x trois jours** pour couvrir les frais de repas et de transport en commun

Du vendredi 4 octobre au dimanche 6 octobre 2024 aura lieu le festival Vo-Vf à Gif-sur-Yvette, consacré à la traduction littéraire et auquel les Fellows peuvent participer s'ils le souhaitent.

La participation au festival étant hors programme, les nuits d'hôtels des vendredi et samedi ne sont pas prises en charge par le BIEF.